

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 30 c.
Réclames, 50
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
1 an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 19
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

7 Avril 1882.

Chronique générale.

Des députés de la gauche ont proposé à M. Jules Ferry de faire supprimer purement et simplement les écoles libres, c'est-à-dire religieuses, dans toutes les localités où il y aurait une école laïque. M. Jules Ferry a fait part de ce projet à ses collègues du cabinet qui, pour la plupart, ont hésité à se prononcer. L'affaire, bien certainement, n'en restera pas là, car les promoteurs ont déclaré au ministre de l'instruction publique qu'ils saisiraient la Chambre d'un projet qui leur semblait parfaitement praticable. Parbleu ! c'est bien là en effet le seul moyen de ne plus avoir de concurrence.

Dans le dîner qui a réuni mardi, au pavillon d'Armenonville, les membres du cabinet du 14 novembre et quelques-uns de leurs amis des deux Chambres, M. Gambetta a longuement exposé à ses hôtes ce qu'il croit devoir être, en ce moment, la politique républicaine. Il a protesté contre les accusations de gouvernement personnel qui se sont produites à propos de son administration. Il a rappelé à ceux qui avaient été ses collaborateurs ce que l'on voulait sous le précédent ministère. Il a montré ce qui différencie la méthode gouvernementale suivie aujourd'hui, de celle qu'il avait voulu appliquer. Il a limité enfin à quelques points nettement déterminés l'effort que les républicains progressistes, pour de bon, devraient tenter à la rentrée. (Paris.)

Le *Fanfulla* annonce que le gouvernement français négocie avec la Grande-Bretagne

pour obtenir une adhésion à ses projets d'organisation de la Tunisie, espérant ainsi les faire accepter plus facilement par l'Europe. Il est fort possible que M. de Freycinet ait cette idée ; mais nous doutons de son succès, attendu que le cabinet de Londres s'est refusé jusqu'ici à reconnaître le traité du Bardo.

On a remarqué que pendant que les divers consuls en résidence à Palerme ont refusé de faire pavoiser les consulats pendant la célébration des Vêpres siciliennes, le consul de France a non-seulement fait pavoiser sa résidence, mais encore n'a négligé aucune occasion de témoigner les sympathies de la France pour l'Italie.

D'après les *Tablettes*, il résulte aujourd'hui de renseignements officiels, qui ne seront sans doute jamais publiés, que la moyenne de la mortalité de nos soldats en Algérie et en Tunisie s'est élevée, pour l'année 1881, à trente-deux pour cent.

On lit dans le *National* :

« La dispersion des congrégations reconstituées continue sans bruit ; la plupart des couvents réoccupés sont abandonnés à la première injonction. Partout où la dispersion doit avoir lieu par la force, ceux des congréganistes qui avaient obtenu de rester comme gardiens des immeubles sont eux aussi expulsés. Les ordres les plus sévères sont donnés pour surveiller les immeubles et empêcher la reconstitution des ordres dissous ; mais il est évident qu'on n'en finira avec tout ce monde que par une loi qui déclarera ces associations illégales. »

Si, pour « en finir », il faut une loi déclarant les associations « illégales », c'est donc, de l'aveu même du *National*, qu'on a commencé la persécution illégalement contre des associations légales.

Les « lois existantes » n'existaient pas, et les attentats commis en exécution des décrets du 29 mars restent passibles des peines que nous ne laisserons pas prescrire.

Il nous plaît de voir le *National* reconnaître enfin que le droit est du côté des victimes.

Dans un entretien auquel prenaient part M. Gambetta et MM. Spuller, Arène, Lepère et Waldeck-Rousseau, il a été décidé que M. Lepère aurait la haute direction des nouveaux journaux opportunistes de Paris et de la province.

Le *Télegraphe* déclare que si le personnel épiscopal s'associe à la campagne entreprise par l'*Univers* contre la loi sur l'enseignement primaire, le cabinet est prêt à recourir à toutes les mesures nécessaires, y compris les mesures budgétaires, pour assurer le respect de la loi.

Un journal belge, la *Gazette de Huy*, affirme que les Bénédictins récemment expulsés de Solesmes se disposent à s'installer dans la vallée de la Meuse, aux portes de Huy.

Ils auraient acheté, à cette fin, une ancienne distillerie en non activité depuis un grand nombre d'années.

Une délégation de la Société des gens de lettres, composée de MM. Henri Martin, Frédéric Thomas, Tony Révillon, Lacroix, Arsène Houssaye, Emmanuel Gonzales, a été reçue avant-hier par M. Goblet, ministre de l'intérieur, dont elle sollicitait l'autorisation pour une loterie, au capital de deux millions, analogue à celle qui a été accordée à la Société des artistes dramatiques.

Sous la réserve de quelques observations touchant les délais et les détails d'exécution, M. Goblet a donné l'assurance de ses bonnes intentions aux délégués.

Le comte de Chambord a fait écrire à M. le sénateur de Carayon-Latour une lettre de félicitations pour sa noble protestation de chrétien et de Français contre la loi athée sur l'enseignement.

M. Jules Simon, cédant aux pressantes sollicitations de ses amis, a promis son concours pour une conférence organisée par les conservateurs du 8^e arrondissement de Paris contre la loi sur l'enseignement primaire.

La *Gazette du Centre*, de Limoges, a publié la lettre suivante qui lui est communiquée par son auteur :

Meuzac, par Magnac-Bourg (Haute-Vienne), 1^{er} avril 1882.
Monsieur le ministre,
La loi athée sur l'enseignement, qui vient d'être votée, met tous les Français dans la nécessité de choisir entre Dieu et la République.
Mon choix est tout fait.
Je vous avertis que je n'obéirai pas à votre loi en aucune façon, et que mes enfants, tant que je vivrai du moins, ne fréquenteront pas vos écoles athées.
Si vous affichez mon nom à la mairie, je m'en honorerai.
Si vous me faites condamner à l'amende et à la prison, je vous attendrai de pied ferme, vous et vos employés.
Recevez, monsieur le ministre, etc.
J.-A. CÉLÉRIER.

Mardi, la police a fait procéder à l'enlèvement de quelques affiches de protestation contre la loi sur l'enseignement primaire, qui avaient été apposées pendant la nuit, rue de Courcelles et rue de la Boétie, dans le 8^e arrondissement de Paris.

A propos de M^{re} de Lavignerie qui vient d'être créé cardinal, nous trouvons dans la correspondance d'Italie du *Journal des Débats* un nouveau témoignage du patriotisme de l'archevêque d'Alger et de Tunis.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

L
DONNEZ ET VOUS RECEVREZ.
(Suite.)

Ce n'était qu'une épreuve supportée avec bien moins de peine par lui que par sa grand'tante Ané de Grand'Maison, douairière de Vervaines, laquelle ne voulait pas absolument en entendre parler et eût rendu toutes choses impossibles sans l'ultimatum du comte du Hêtre, apporté par Delcambre, et conçus ces termes :

« Manuel est ardemment épris de ma fille Laure, qui, de son côté, l'aime passionnément. Je veux leur bonheur : ma propre fille partagera la position médiocre de son mari qui me paraît animé du plus noble courage. Mais si M^{re} la douairière et M. le chevalier de Vervaines refusent de s'engager d'honneur à consentir à une épreuve indispensable à mes yeux, je refuserai, moi, mon consentement au mariage, ma fille doit-elle en mourir ! »

« Mais, monsieur le docteur, s'écria la douairière, votre ami M. le comte du Hêtre est donc un Brutus ! »

« Oh ! madame ! cent fois pis que cela ! répondit Delcambre. Figurez-vous qu'il a le travers de vouloir pour grand homme de sens, instruit et par conséquent modeste, laborieux, et par conséquent utile, rangé, sensible, charitable, enfin digne de posséder sa fille et capable de la rendre heureuse ! Vous voyez bien, madame la douairière, que Brutus est horriblement dépassé. »

« Monsieur le docteur, dit le chevalier de Vervaines, manie l'ironie avec beaucoup de talent. — Mille grâces ! fit le sévère diplomate en recourant à sa tabatière. »

« Impossible de nous dire en termes plus clairs que nous avons gâté Manuel au point d'en faire un fou, un dissipateur, un fat ignorant, inutile, désordonné, vain, insensible, et indigne de M^{re} Laure du Hêtre. Ceci est peu flatteur pour nous ! »

« Vous avez un étang, je suppose, au bout de cette belle allée de marronniers ? demanda le docteur en se levant. Peut-on passer par là pour retourner à Vignebois ? »

« Mais, monsieur le docteur... »

« Mais, monsieur le chevalier... »

« Quoi ! monsieur, vous partez déjà ? s'écria la douairière. — Assurément, madame, assurément ! Rien de plus précieux que le temps ; j'en suis avare comme Harpagon. Je vais écrire en trois lignes à du Hêtre que ma négociation a échoué, que vous refusez

l'épreuve et par conséquent qu'il fera bien de couper court aux assiduités de M. Manuel auprès de M^{re} Laure. »

Oncle et grand'tante ne pouvaient que se rendre à discrétion.

Maintenant, dans le salon de Vaurant, ils lisaient de tous côtés la devise : « Épreuve-moi ! » Ils reconnaissaient les six portraits et les expliquaient aux enfants de la maison.

Entr'eux plus de secrets ; mais Laure ni Manuel ne savaient rien encore. Quand ils entrèrent, ce fut un coup de théâtre :

« Ma tante Anais !... Mon oncle, ici !... s'écria Manuel courant à eux. »

« Elle, d'abord, dit le chevalier en désignant M^{re} Vaurant. Nous avons cessé d'être les plus proches parents. Regarde ! reconnais-tu le portrait de ton père ! »

« Dieu ! — Celui de ta mère, ma pauvre sœur ! Et celui de... madame... »

« Quoi ! c'était vrai ! s'écria Manuel avec transports en se précipitant dans les bras de Marie de Sardagne, la sœur de son père. »

« Excepté la comtesse, tout le monde maintenant pénétrait le secret de la famille. Laure, tremblante, lui dit tout bas : — M^{re} Vaurant est la fille du marquis de Sardagne. »

« Je sais tout ! s'écriait Manuel avec transports. Je comprends le dernier et le plus émouvant des récits de cette conférence où vous assistiez, mon oncle, avec toute votre nouvelle famille... »

« Nouvelle famille !... interrompit Foncle et parrain en souriant, je n'en ai d'autre, grâce au ciel, que ta charmante femme et toi. »

« D'aucuns riaient, d'autres essayaient leurs yeux. — Bravo ! fit gaiement Manuel. Mais ce terrible article du journal de Vignebois et cette lignée avec laquelle je vous ai vu dans le jardin du Luxembourg, à la conférence, et enfin dans la sacristie le jour du mariage ? »

« Qui veut la fin veut les moyens ! dit Delcambre s'avançant d'un pas magistral. L'article, un trompe-l'œil inséré à raison de 30 centimes la ligne ; l'escorte du chevalier à Paris, mes complices : M^{re} de Cœurez, M. Sterwinzy, leurs fils, leurs filles et leurs gendres. Votre oncle avait besoin d'être gardé à vue et le demandait en grâce... »

« De peur de manquer à ma parole. Ah ! docteur, vous êtes un terrible diplomate. »

« Et aujourd'hui, Manuel, reprit Delcambre, m'en voulez-vous ? Pensez-vous encore comme il y a huit jours, rue Bellechasse ? »

« Oui, mille fois oui ! Et pour la vie ! je le jure ! s'écria Manuel en serrant les deux mains du vieux philanthrope, qui, s'adressant à la douairière, lui dit d'un ton de triomphe :

« Léon XIII, dit M. Montferrier, a tenu lundi un consistoire pour proclamer sept cardinaux parmi lesquels figure M^r Lavigerie, archevêque d'Alger et de Tunis. Il y a deux mois, la *Riforma*, qui n'est pas suspecte de cléricalisme, disait qu'à Tunis M^r Lavigerie rendait à la France plus de service qu'un corps d'armée. »

ÉTRANGER

Russie. — L'animosité qui s'accroît en Allemagne contre la Russie trouve un élément nouveau dans le projet que l'on attribue au gouvernement de Saint-Petersbourg. Une loi préparée obligerait tout étranger ayant séjourné plus de cinq ans sur le territoire russe à se faire naturaliser. Cette mesure paraît surtout dirigée contre les Allemands que leur commerce ou leurs intérêts appellent et retiennent en Russie.

Aussi, les journaux de Berlin invoquent-ils contre elle les dispositions protectrices des anciens traités internationaux et déclarent-ils que la réalisation de cette menace mettrait la Russie au ban de l'Europe civilisée.

Un correspondant prussien écrit à la *Gazette générale de Vienne* :

« La Russie n'osera pas ; elle sait trop bien que si elle témoignait la moindre hostilité, la répugnance de l'empereur Guillaume pour une guerre d'agression contre elle pourrait bien disparaître pour faire place aux démembrements de l'empire des czars conçus par M. de Bismark, et pour l'exécution desquels il s'est assuré l'alliance de la Suède, de la Roumanie et de la Turquie. »

Ces perspectives belliqueuses sont rapprochées par les journaux allemands des efforts manifestes que tente le prince de Bismark, en vue de se concilier l'appui des catholiques de l'empire.

Une forteresse prussienne à Varsovie. — Une découverte importante vient d'être faite à Varsovie : il y a sept ou huit ans, une société industrielle prussienne construisait à une demi-portée de canon de la citadelle une usine pour la préparation des cuirs.

Or on a découvert que cette usine n'était qu'une forteresse construite avec talus, machicoulis, etc. ; de plus, cette forteresse improvisée était disposée de façon à pouvoir recevoir une garnison importante et à dominer de son feu la citadelle russe.

AUTRICHE. — On télégraphie de Vienne, 5 avril, au journal *Paris* :

« Hier, un grand meeting anti-juif s'est tenu ici. »

« La réunion a dû être dissoute par l'autorité, les discours prononcés étant de nature à troubler l'ordre public. »

« Les résolutions proposées demandaient le rétablissement des lois d'exception contre les juifs, en vigueur avant 1848. »

— Vous le voyez, madame ! Les Brutus n'ont pas tort. On me pardonne !

— On vous bénit ! s'écria Laure.

— Ce selon-ci, dit M^{re} Vaurant à son neveu, est à nous deux. Je te le destinai, Manuel, sans te connaître, sans espérer que je te connusse jamais, mon cher et noble fils.

Elle le tutoyait enfin comme ses quatre autres enfants.

— Ma tante, dit Laure, je vous en prie, tutoyez-moi aussi ; que j'aie part égale à votre tendresse, puisqu'il est maître de mon cœur.

— Remercie-la donc ! s'écria Manuel, de la corbeille aux armes de Sardagne et de la bourse à la devise : *Travail et charité*.

— Holà ! mon neveu ! disait le chevalier, sache bien que Sardagne est à toi à partir d'aujourd'hui ; mais il faut y venir ; voici trop longtemps que nous sommes privés de toi !

— En outre, ajouta la douairière, je te rends ta pension avec l'arrière que ton démon de docteur m'a forcée de capitaliser, et, puisque te voici marié, je la double !

— Mon ami, s'empressa de dire le comte du Hêtre, vos fonctions de censeur n'étaient qu'un échelon ; j'entends que vous deveniez l'un des administrateurs de la Compagnie, et que vous puissiez dans le pays de Vignebois appliquer les principes que nous mettons ici en pratique. Vous

Le mouvement antisémitique s'accroît en Autriche. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 avril.

Les dispositions de la veille s'accroissent encore aujourd'hui.

Nos rentes sont particulièrement fermes : le 5 0/0 est très-demandé à 118.32 et 118.25 ; L'Amortissable à 84 ; le 3 0/0 de 83.65 à 83.55.

Sur le marché des fonds d'Etat étrangers, la spéculation est très-ardente.

Le bilan de la Banque de France donne une augmentation d'or de 6,817,000 fr. et de 1,335,000 de bénéfices pour la semaine.

Le Crédit Foncier s'est élevé à 1,670 fr., soit plus de 30 francs de hausse depuis que l'assemblée générale des actionnaires a décidé la libération de l'action jusqu'à concurrence de 400 francs au moyen d'un prélèvement sur les réserves.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie cotent 570 francs, c'est un bon prix d'achat, car ce titre est appelé à des cours beaucoup plus élevés.

Mentionnons les achats assez considérables qui se font à chaque instant sur les actions du Crédit Lyonnais ; on cote couramment 806, l'épargne fait un bon choix en mettant en portefeuille les titres de cette institution de crédit.

L'Assurance Financière voit ses bons demandés à 500, nous croyons que les capitalistes ne peuvent avoir une meilleure valeur en achetant en ce moment les bons de cette société. Quant aux polices de capitalisation, elles sont préférables pour les petits capitalistes qui peuvent verser un franc par mois par police ; ils seront remboursés dans le mois suivant à 500 francs.

Le comptant est très-actif sur la Société Française Financière ; on cote successivement 1.020 et 1.030, cours d'attente, car cette valeur vaut mieux.

Remarquons, parmi les valeurs industrielles, le Suez qui oscille de 2,600 à 2,580.

La cote des chemins de fer est ferme : Lyon, 1,810 ; Orléans fait 1,282.50, coupon de 36 fr. détaché.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Cette année, la semaine sainte est décidément plus belle que jamais. Le jour de hier, surtout, a été magnifique, et la température continue à être splendide.

Hier soir, toute la population de Saumur était sur pied et se portait en masse compacte vers les divers sanctuaires de notre ville. Sur bien des points, dans les rues, la circulation était difficile.

Malgré cette sorte de tumulte qu'entraîne dans une église le mouvement d'une foule qui se renouvelle sans cesse, il était bien évident que le sentiment religieux dominait cette masse de visiteurs qui comprenait surtout des ouvriers et des hommes du peuple. La plus grande partie se tenait respectueusement agenouillée pendant quelques instants pour se rendre ensuite à une autre station et manifester les mêmes sentiments de foi.

Comme toujours, le commerce de Saumur, présentant ce mouvement et voulant le mettre à profit, avait décoré ses magasins avec un luxe et un bon goût qui défiaient tout ce qui se fait en ce genre dans les grandes villes. La rue du Puits-Neuf et la rue Saint-Jean se distinguaient entre toutes par leurs splendides expositions, agencées avec un art consommé ; et les effets de lumière, sa-

formerez donc un nouveau censeur ; Louis Vaurant est admis comme employé ; Honoré, attaché au contentieux. Delcambre a déjà réglé tout cela. Il y a du bien à faire partout. Vous vous multipliez !

Un long échange de paroles émuës, de félicitations aux jeunes époux, au docteur, au comte, à M^{re} Vaurant, suivait les déclarations et les explications. Une aimable confusion de groupes formés, rompus, puis reformés autrement, donnait vie au salon depuis si longtemps désert.

Gordien, qu'un irrésistible aimant attirait vers Noëlie, lui demanda, au sujet des portraits de famille :

— N'avez-vous donc pas celui de votre mère ?

— Oh ! si, grâce à Dieu ! répondit la blonde enfant, il est dans la chambre de celle qui l'a remplacée. Elle l'appelle encore sa maîtresse, elle l'invoque comme une sainte, elle nous charme tous par son pieux respect envers elle. C'est devant cette image surmontée d'un crucifix que nous faisons tous la prière du soir.

Suzanne, Hortense et Louis se dédommageaient entre eux de leurs rôles muets, heureux du bonheur de tous ; ils tenaient des propos charmants, assaonnés de la gaieté de leur âge.

La comtesse du Hêtre était enfin dans le ravissement. Tout lui était expliqué ; elle n'en voulait à personne d'avoir été mystifiée à vrai dire.

— Ah ! madame la comtesse ! lui disait la douai-

vamment combinés, faisaient ressortir d'autant plus la beauté et la fraîcheur des marchandises.

Cette visite s'est prolongée jusqu'à une heure avancée de la nuit ; et, par les longues stations de la foule devant les merveilles déroulées à ses yeux, on pouvait juger de ses séjours et de son admiration.

EGLISE SAINT-PIERRE.

Dimanche, jour de Pâques, Messe en musique sous la direction de M. Halbert.

Kyrie et Gloria, de Dumont, en faux bourdons ;

Credo et Sanctus, de Nicou-Choron ;

Agnus Dei, de l'abbé Barat.

Liste des 46 principales villes de France

D'après le recensement de 1881.

Deux erreurs graves se sont glissées, hier, dans notre tableau (emprunté à un journal de la région) des vingt villes de France les plus peuplées. Besançon et Lorient y occupaient un rang qu'elles ne devaient point avoir : la première n'est que la 2^e ville de France par sa population, et Lorient seulement la 40^e.

Au lieu d'être classée la 1^{re} ville, comme nous l'avons annoncé, Angers se trouve la 17^e ; ensuite viennent Brest, Limoges et Nîmes (la 20^e). Voici d'ailleurs la liste des quarante-six villes de France ayant une population supérieure à 30,000 habitants :

1 Paris	2,225,910 habit.
2 Lyon	372,887 »
3 Marseille	357,830 »
4 Bordeaux	220,935 »
5 Lille	177,943 »
6 Toulouse	136,627 »
7 Nantes	121,963 »
8 Saint-Étienne	120,120 »
9 Rouen	104,721 »
10 Le Havre	102,615 »
11 Reims	93,344 »
12 Reubair	90,572 »
13 Nice	78,156 »
14 Amiens	73,630 »
15 Nancy	71,991 »
16 Toulon	69,474 »
17 ANGERS	68,225 »
18 Brest	64,599 »
19 Limoges	63,126 »
20 Nîmes	62,549 »
21 Montpellier	61,873 »
22 Rennes	60,392 »
23 Orléans	57,314 »
24 Besançon	57,039 »
25 Le Mans	55,347 »
26 Dijon	53,899 »
27 Tours	52,510 »
28 Tourcoing	50,268 »
29 Grenoble	50,254 »
30 Versailles	48,324 »
31 Troyes	45,824 »
32 Saint-Quentin	45,021 »
33 Boulogne	44,085 »
34 Saint-Denis	43,265 »

35 Clermont	43,187
36 Béziers	42,133
37 Caen	41,322
38 Bourges	39,998
39 Avignon	38,469
40 Lorient	37,822
41 Dunkerque	36,644
42 Poitiers	35,740
43 Cherbourg	35,333
44 Cette	34,537
45 Perpignan	32,995
46 Angoulême	32,287

Depuis 1876, il y a eu augmentation de population dans trente-huit de ces villes ; diminution dans les huit autres.

Paris a gagné 237,404 habitants, Marseille 38,662, Lyon 30,072, Nice 25,740, Lille 15,168, Reims 12,046, Le Havre 10,347, etc., etc. — A Caen, il n'y a qu'une légère augmentation de 441 habitants.

Les villes qui ont vu leur population diminuer depuis cinq ans sont : Saint-Étienne qui a perdu 5,899 habitants, Brest 2,331, Cherbourg 1,853, Versailles 1,523, Rouen 1,035, Nîmes 452, Nantes 282, Rennes 280.

Les chiffres du dernier recensement dépassent que Nantes, qui était, en 1876, huitième ville de France (les sept premières étant Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Toulouse et Saint-Étienne), est aujourd'hui la septième, bien qu'elle ait 289 habitants de moins qu'en 1876. La population de Nantes dépasse aujourd'hui celle de Saint-Étienne de 1,845 habitants.

Service du chauffage et de l'éclairage des troupes. — Le samedi 22 avril 1888, à l'heure du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Tours, il sera procédé à l'adjudication publique des fournitures de chauffage et d'éclairage à faire, du 1^{er} mai 1888 au 30 avril 1889, et s'il y a lieu jusqu'au 30 avril 1888, pour le service des troupes de la 9^e région de corps d'armée stationnées dans les places principales ci-dessous :

Tours, le Ruchard, Angers, Saumur, Cholet, Fontevault, Niort, Saint-Maixent, Parthenay, Bressuire, Thouars, Pontivy, Châtellerault, Châteauroux, Issoudun, Blanc ; ainsi que pour le service des attentions militaires en gestion directe Tours, Angers et Poitiers.

Les personnes qui voudront concourir à l'adjudication devront déposer leur déclaration d'intention de soumissionner aux bureaux de la 1^{re} Sous-Intendance militaire de Tours, rue Jehan-Fouquet, avant le 11 avril 1888.

TOURS.

Un homme tué par un train. — Hier matin un employé du chemin de fer de l'Etat, inspectant la ligne des Sables, a trouvé le cadavre d'un homme qui était dans une horrible.

La partie supérieure du crâne avait été enlevée, comme si elle eût été coupée avec une hache. Le visage, affreusement

rière ; nous étions tyrannisés, nous ! Ce docteur est un despote ! Défendu de souffler mot ! Et sa diable d'épreuve n'en finissait point ! J'en desséchais sur pied. Figurez-vous que, dans la sacristie, le jour du mariage, à force de tirer sur ma manche, il l'a décousue au coude.

Manuel n'était pas déshérité, loin de là.

— Mon cher ami, dit la comtesse à son mari, si pourtant M^{re} la douairière et M. le chevalier avaient été aussi déraisonnables que vous me l'avez fait croire, qu'auriez-vous fait ? Auriez-vous accordé Laure à Manuel ?

Question délicate, petite vengeance féminine.

Le comte, il faut l'avouer, hésita, faillit répondre : « Peut-être ! » Mais cherchant ses mots :

— J'aurais prolongé l'épreuve, dit-il ; j'aurais attendu que Manuel eût obtenu de l'avancement.

— Allons ! allons ! répliqua la comtesse, vous avez fait de l'héroïsme paternel à fort bon marché.

— D'accord, mais Laure a été admirable et nous avons le droit d'être fiers.

— Admirable ! sublime ! répéta la douairière, j'adore ces courages-là, madame la comtesse, et j'estime que mon neveu est le plus heureux des époux.

— Laure, disait Manuel à sa jeune femme, je veux que Colas, causé indirecte de notre douce épreuve, se ressente le premier de notre opulence.

— Nous lui rachetons sa maison d'autrefois et

les sillons de sa Marie-Edmée, le tout arrosé qu'il y vive à l'aise avec ses deux enfants.

— C'est cela ! c'est bien cela !

— Moi, dit Laure, je veux doter Jeanne

— Accordé d'enthousiasme !... Mais, à Paris,

nous reprenions Fiferlin après l'avoir

Finette ?

— Oui, j'y consens, mais à une condition

— J'écoute.

— Que nous n'augmenterons pas

notre train de maison, afin d'avoir beaucoup

superflu... beaucoup... beaucoup.

— A placer en bonnes œuvres. Oui, Laure,

toute mon âme !

Honoré Vaurant et M^{re} Floriane

s'entre-regardèrent avec une expression

douce, et la sainte fille dit enfin :

— Donnez et vous recevrez !

Le couvert était mis ; il ne manquait

convive au tardif retour de noces. C'était le

de Soreillac que le docteur Delcambre

cueillir en ami par la salutaire devise : *Travail et charité*.

Alors, dans la paroisse, de tous côtés, au

Salomon, comme chez Fouillu, comme

Sorentel, dans la boutique de l'épicier

moulin ou chez les sœurs de la Providence

Bernard, les Colas et cent autres répandaient

crovable nouvelle :

était méconnaissable. Une jambe avait été broyée.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* dit que, d'après ses renseignements, l'individu tué serait le nommé Henri Luillier, cultivateur, célibataire, âgé de 28 à 30 ans, demeurant à Pont-Cher.

On ignore si c'est avec une intention de suicide qu'il est allé se placer sur la voie où il était en état d'ivresse.

THOUARS.

Des expériences d'éclairage électrique se font en ce moment-ci sur la ligne de la Vendée. A plusieurs reprises, le public s'est porté à la gare de Thouars pour assister au passage du train désigné; mais ce n'est qu'avant-hier soir qu'il a donné satisfaction aux curieux.

La veille, à la même heure, plus de 500 personnes avaient bravé la pluie pour assister à ce spectacle. Elles en furent quittes pour voir passer un train des plus ordinaires.

Vingt-quatre heures de retard! Pour un train électrique, cela promet.

On raconte qu'une honnête famille, le père, la mère et les deux demoiselles, avaient eu l'idée de se placer dans un wagon de marchandises, resté en consignation, pour s'abriter d'une averse. Comme tout le monde se disposait à partir, un mauvais plaisant eut la malice de les renfermer brusquement dans le wagon. Les infortunés ne furent délivrés qu'à onze heures du soir, par un des gardiens de service.

On frémit en songeant que les victimes de cette odieuse séquestration auraient pu être expédiées comme salaisons diverses.

(Le Thouarsais.)

AVIS AUX RÉSERVISTES ET TERRITORIAUX.

Le *Journal de Châteaugontier* publie l'ordre de punition suivant :

« Par ordre du ministre de la guerre, il est prescrit au nommé Rivault, Auguste-Eugène, résidant à Laubrières, canton de Cossé-le-Vivien, département de la Mayenne, de se rendre, le 13 avril 1882, à Laval, caserne des Cordeliers, à dix heures précises du matin, pour y subir une punition de quatre jours de salle de police, pour n'avoir pas déposé son livret à la mairie, conformément aux affiches, et avoir répondu à la gendarmerie : « Je n'avais pas à me déranger; j'attendais que vous veniez le chercher. »

« Tout retard non justifié qu'apporterait le nommé Rivault à l'exécution du présent ordre, le mènerait dans le cas d'être arrêté par la gendarmerie et poursuivi conformément aux prescriptions de la loi.

« Le présent ordre donne droit aux prix réduits sur les voies ferrées. »

LES EFFETS DE L'ATHÉISME OBLIGATOIRE EN NORMANDIE.

On signale d'une des plus importantes communes d'un département de la Normandie, le fait suivant, dont on garantit l'exactitude au *Nouvelliste de Rouen* :

- M^{me} Vaurant est la tante, la vraie tante de M. de Sardagne, la sœur de son père.
 - Après quoi venait la bonne, la saine vérité.
 - C'était vilaine menterie que de la traiter d'avaré. Oui, elle n'aime pas les mauvais mendicants, ceci est vrai; mais, de tous temps, elle a fait aux pauvres plus de bien que personne.
 - (A suivre.) G. DE LA LANDELLE.
- Entendu boulevard du Château à Angers, d'après le *Journal de Maine-et-Loire* :
- Dialogue entre un frère et ami et deux étrangers.
 - En face le château d'Angers :
 - Un étranger. — Quel est ce monument ?
 - Le frère et ami. — C'est de là qu'on tirait sur le peuple en 93 !!!
- Entre deux citoyens amis de la libre-pensée :
- Je viens d'être témoin d'un effroyable scandale.
 - Qu'est-ce que c'est ?
 - J'ai rencontré un des Pères récemment expulsés de leur communauté.
 - Eh bien ?
 - Il avait encore sa montre !
 - Je te l'avais bien dit, on les ménage.
- Papa, prête-moi ta médaille de député.
- Pourquoi faire ?
- Elle me servira au lycée, pour faire du boucan sans qu'on me punisse.

« A la suite de la promulgation de la loi sur l'instruction primaire obligatoire, un certain nombre de pères de famille ont retiré leurs enfants de l'école communale pour les mettre à celle des Frères des Écoles chrétiennes qui existe dans la même commune, cela à la grande fureur de M. l'inspecteur d'Académie du département, qui a immédiatement enjoint au supérieur des Écoles chrétiennes d'avoir non seulement à refuser, mais même à renvoyer les élèves de l'école communale qu'il pouvait déjà avoir reçus et en lui faisant défense par écrit d'en accepter à l'avenir aucun autre.

« On communique à l'appui de ce fait certaines pièces fort curieuses.

« Le fait révélatrice par le *Nouvelliste de Rouen* dépasse toutes les bornes de l'arbitraire administratif; nous espérons bien que le supérieur des Frères et les pères de famille de la commune dont il s'agit enverront proprement se promener cet étrange inspecteur d'Académie. »

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 mars 1882.

NAISSANCES.

- Le 2. — Alice-Marie Petiot, rue de Fenet; — Marie Guillemet, rue des Capucins; — René-Louis Girard, place Dupetit-Thouars.
- Le 7. — Marguerite-Ernestine Davignon, rue de la Visitation; — Charles Auger, rue de la Visitation.
- Le 9. — René-Henri-Joseph Hubert, rue Dailly; — Louise Boileau, rue de Poitiers.
- Le 10. — Georges-Ferdinand Appert, rue des Boires; — Marguerite-Marie-Antoinette Cathelineau, rue de Bordeaux; — Benjamin-Louis Fève, à l'Hospice; — Eléonore-Berthe Falck, Grand'Rue.
- Le 18. — Maurice Dumas, rue Saint-Nicolas.
- Le 19. — Suzanne-Hortense Guillemet, rue de la Tonnelles.
- Le 21. — Louis-Auguste-René Hériaux, rue Basse-Saint-Pierre.
- Le 23. — Clément-Auguste Pineau, hameau du Petit-Puy.
- Le 24. — Marie-Louise Zemer, cour d'Offard; — Alphonsine Brunet, rue des Basses-Perrières.
- Le 25. — Georges-Léon Girard, rue de la Visitation; — Melina Pironneau, rue Duplessis-Mornay.
- Le 26. — Marcel-Victor Forgeau, rue du Puits-Neuf.
- Le 27. — Edmond-Eugène Dupuis, rue de Poitiers; — Blanche-Zoé Ruffin, rue d'Orléans.
- Le 29. — Madeleine-Pauline Choisneau, à l'Hospice.
- Le 30. — Joseph-Marie Fournel, place de Nantilly; — Elise Ploquin, rue de la Visitation; — Georges-Ernest Ardoin, rue de Bordeaux.

MARIAGES.

Pas un seul mariage en mars.

DÉCÈS.

- Le 4^{er}. — François Santenac, 48 ans, à l'Hospice.
- Le 2. — Marie Nau-Migré, sans profession, 54 ans, veuve Filleau de Saint-Hilaire, rue de la Chouetterie.
- Le 3. — Jean Couraleau, propriétaire, 34 ans, rue d'Orléans; — Pierre Douzilleau, nécheur, 75 ans, à l'Hospice.
- Le 5. — Victor Coccau, 3 ans 1/2, ruelle Saint-Michel; — Gabrielle Guyet, 4 mois, quai de Limoges.
- Le 7. — Louise-Ernestine Blandin, chapelière, 31 ans, épouse Auguste Perrot, rue Notre-Dame; — Marie-Elisabeth Kunégel, sans profession, 76 ans, à l'Hospice.
- Le 8. — Berthe-Louise Perrin, 4 mois, rue Saint-Nicolas.
- Le 9. — Marie-Charlotte Bouché, sans profession, 27 ans, épouse Antoine Hubert, rue Dailly.
- Le 10. — Charles-Pierre-Émile Bonnin, 6 ans, rue des Boires.
- Le 11. — Rachel-Louise-Léontine Bedon, 7 mois, rue de Rouen; — Marie-Milon, journalière, 75 ans, veuve René Coqueret, à l'Hospice; — Alphonse Sarget, propriétaire, 35 ans, rue Saint-Lazare.
- Le 13. — Jeanne Bernier, blanchisseuse, 80 ans, veuve François Bouyer, à l'Hospice.
- Le 14. — Augustine Bourdon, modiste, 64 ans, épouse François Pasquier, rue d'Orléans.
- Le 15. — Louis-François Cornilleau, propriétaire, 60 ans, rue de Bordeaux; — Louise

Malécot, 4 ans, rue Brault; — Just-Marie-Joseph Vaillant, propriétaire, 76 ans, rue de Bordeaux; — Clémentine Tourat, rentière, 56 ans, quai de Limoges; — Antoine Joulain, menuisier, 56 ans, à l'Hospice.

Le 16. — Félix-Ferdinand Posson, 8 mois, rue de la Basse-Ille.

Le 17. — Marie Lailé, domestique, 49 ans, épouse Eugène Blandeau, à l'Hospice; — Clément Lalouette, boulanger, 67 ans, à l'Hospice.

Le 18. — Edouard-Emmanuel Grimaux, 3 mois, rue de Rouen; — Berthe-Louise Mandin, sans profession, 28 ans, épouse Jean Brillouin, rue de Fenet; — Gabrielle Leblanc, 4 mois, place Saint-Pierre.

Le 19. — Marie-Louise Le Clech, 24 ans, journalière, épouse Toussaint Dulong, Grand'Rue; — Adèle Verry, couturière, 33 ans, épouse Étienne Boisnier, à l'Hospice; — Charles Millerand, journalier, 79 ans, à l'Hospice; — Hyacinthe Hamel, 4 ans 1/2, rue de Bordeaux.

Le 20. — Alfred Meunier, 5 mois, Grand'Rue.

Le 21. — Ernestine-Claire Dauzon, 3 ans 1/2, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Louise Guyard, journalière, 34 ans, rue de la Visitation; — François-Antoine Bühler, cavalier de manège, 48 ans, rue Courcouronne.

Le 22. — Polchérie Robin, couturière, 48 ans, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 23. — Jean Tulasne, marchand de sel, 70 ans, à l'Hospice; — Jean David, maçon, 70 ans, à l'Hospice; — Alexandre-Louis Picard, 44 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Amélie Larbesse, sans profession, 76 ans, veuve René David, rue Courcouronne.

Le 24. — Auguste Decharte, jardinier, 74 ans, rue des Basses-Perrières.

Le 25. — Armand-René Petit, plâtrier, 71 ans, à l'Hospice; — Louis-René Luzé, jardinier, 51 ans, rue des Saulaies.

Le 26. — Anne Mabileau, journalière, 94 ans, veuve Jean-René Petit, montée du Fort.

Le 27. — Henri-Emmanuel Lecoq, horloger, 50 ans, place de la Bilange.

Le 28. — Anne-Julie Hupont, sans profession, 88 ans, veuve Pierre Freslon, rue Saint-Jean.

Le 29. — Adèle Boisgentin, sans profession, 58 ans, épouse Jean Baudu, rue du Portail-Louis.

BOURSE DE PARIS

DU 6 AVRIL 1882.

Rente 3 0/0	83 30
Rente 3 0/0 amortissable	83 70
Rente 4 1/2	111 40
Rente 5 0/0	118 »

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale du 25 mars 1882.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1881, a eu lieu le 25 mars 1882, au siège de la Société.

Le rapport passe en revue les chiffres des comptes généraux et des comptes de dépôt en 1881. Mouvement général de la Caisse, 14,084,959,065 francs 16 c.; du Portefeuille, 5,232,370,106 fr. 15 centimes; des Comptes de Chèques, 4,032,766,769 francs 54 c.; Coupons encaissés, 246,547,664 fr. 88 c.; Ordres de Bourse au comptant, 1,303,636,970 francs 24 c.

Les Comptes de Chèques sont au nombre de 45,583, en augmentation de 2,695 comptes; leur solde au 31 décembre 1881 est de 148,609,459 fr. 69 c. Le solde du Portefeuille, à la même date, est de 104,580,543 fr. 59 c., et celui des Dépôts à échéance fixe, de 118,017,800 fr.

En rapprochant ces chiffres de ceux fournis dans le précédent rapport, on voit que presque tous les postes sont en augmentation. Le mouvement général de la Caisse s'est augmenté de 2,506,851,165 francs 56 c.; le mouvement du Portefeuille, de 602,003 effets représentant ensemble 261,781,128 francs 12 c.; celui des Effets remis à l'encaissement, de 87,830 effets représentant ensemble 46 millions 62,813 fr. 80 c.; celui des Ordres de Bourse, de 42,233 Ordres représentant ensemble 470,970,160 fr. 97 c.; enfin, les Comptes de Chèques sont en augmentation de 3,963,537 fr. 10 c.; et les Dépôts à échéance fixe, de 3,953,500 fr.

C'est là un excellent résultat que le conseil est heureux de constater. L'augmentation des comptes de chèques surtout indique bien la confiance que la Société rencontre dans le public comme établissement de dépôt.

Treize nouvelles agences ont été créées. Ce sont celles d'Alais, Epinal, Saumur, Brive, Lodève, Montluçon, Beauvais, Saint-Brieuc, Dax, Carpentras, Marmande, Chaumont et Gaillac, dont la création était en partie nécessitée par l'organisation

d'un service général d'encaissement. Le rapport insiste quelques instants sur cette œuvre nouvelle du service de l'encaissement et du recouvrement, en exprimant l'espoir que le public en reconnaîtra bientôt les avantages et que la Société ne tardera pas à recueillir les fruits de cette nouvelle organisation.

La Société a cru devoir, à raison de considérations particulières, se séparer de ses trois agences d'Alsace : Strasbourg, Mulhouse et Colmar, et en faire apport à une société constituée suivant la loi allemande, qui s'est fondée sous le titre de *Société générale Alsacienne de Banque*, mais elle a conservé les actions qui lui ont été attribuées en représentation de ses apports.

Le rapport expose brièvement les principales affaires faites par la Société dans le cours de l'exercice : la transformation de la Société de l'Imprimerie Chaix, de Société en commandite en Société anonyme; la constitution de la Société Postale Française de l'Atlantique, ayant pour objet le service postal et le transport de toutes marchandises entre le Brésil et le Canada. En outre, comme les années précédentes, la Société a pris part à toutes les grandes affaires qui se sont traitées sur la place de Paris. Elle s'est intéressée, notamment, dans l'Emprunt 6 0/0 de la République Argentine et dans l'Emprunt Hellénique. Elle a prêté ses guichets pour le dédoublement du capital de la Banque I. R. P. des Pays Autrichiens, mais sans prendre part à l'émission des actions du Crédit Foncier Egyptien et de la Banque générale d'Égypte.

Enfin, la C^{ie} des mines de Rio-Tinto, en présence du développement de ses extractions et de la consommation du cuivre en général, ayant résolu d'émettre 100,000 actions nouvelles, tant pour le remboursement d'une dette privilégiée de 43,711,920 francs qui pesait sur elle, que pour solder sa dette flottante et se créer un fond de roulement plus élevé qui lui permettrait d'augmenter encore ses moyens de production, la Société s'est chargée de cette émission qui a été accueillie par le public avec une très-grande faveur. Le bénéfice de cette opération a été laissé tout entier à l'exercice 1882.

Le rapport constate que la liquidation du stock de la participation Guano avancée rapidement et dans de bonnes conditions. Il ajoute que la situation politique ne s'est pas encore améliorée au Pérou et qu'il en résulte un état transitoire qui pèse momentanément sur l'entreprise du Caïlo; toutefois, les dégâts commis pendant la guerre sont aujourd'hui réparés et le port a repris son fonctionnement régulier.

Les bénéfices nets ont été de 6,514,465 fr. 41 c. sur lesquels 1,500,000 francs ont été distribués le 1^{er} octobre. Le Conseil a proposé de distribuer au 1^{er} avril un dividende de 16 fr. 94 c. par action, soit 16 fr. 25 c., déduction faite de l'impôt de 3 0/0. Cette répartition porte le revenu net de l'exercice à 22 fr. 50 c., soit 9,27 0/0 du capital versé; 651,446 fr. 54 c. ajoutés aux réserves en élèveront le chiffre à 14,614,539 fr. 71 c., soit 60 fr. 89 c. par action.

Le rapport des censeurs constate la parfaite régularité du fonctionnement des nombreux services de la Société, reconnaît la sincérité de la composition des éléments du bilan, et donne aux propositions du Conseil une entière adhésion. Il fait ressortir que, par mesure de prudence, on a pris pour base du bilan les cours officiels du 31 janvier 1882 et non ceux du 31 décembre 1881. Enfin, il fait ressortir l'augmentation progressive des dividendes depuis quelques années, conséquence de la prospérité croissante de la société, et, au nom des actionnaires, remercie de cet état de choses les administrateurs et le directeur.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1881, et a adopté la proposition du conseil pour la fixation du dividende. Elle a réélu administrateurs, MM. Denière, Ellissen et Père, administrateurs sortants, et nommé administrateur, en remplacement de M. Brolemann, démissionnaire, M. Renaudin; enfin, elle a réélu censeur M. de Gonet, censeur sortant, et nommé censeur en remplacement de M. Bailleux de Marisy, démissionnaire, M. Honoré Roux.

LE JEUNE AGE ILLUSTRE

Revue hebdomadaire,

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} Lériida Geoffroy. 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Ce charmant journal, imprimé avec un grand luxe et orné de nombreuses illustrations, compte déjà, au commencement de sa seconde année, près de 4,000 abonnés; de si brillants débuts n'étonneront pas ceux qui ont eu occasion de feuilleter un seul numéro du *Jeune Age illustré*.

Aucun journal n'existait encore qui s'adressât à l'âge intermédiaire qu'on peut appeler la seconde enfance; les bébés avaient leurs journaux; les grands frères, les grandes sœurs avaient les leurs; les enfants de dix à quatorze ans n'avaient pas une Revue périodique qui leur fût spécialement destinée. M^{lle} Lériida Geoffroy a comblé cette lacune. Désormais, ces enfants n'auront qu'à demander à leurs parents de les abonner au *Jeune Age illustré*, et, chaque semaine, ils trouveront dans leur journal une charmante revue écrite tout spécialement pour eux, de jolis contes, d'intéressantes histoires dont les héros sont des enfants de leur âge, des récits de voyage, sans longueur ni détails inutiles, d'instructifs entretiens sur l'histoire naturelle, etc., etc.

Les concours de dessin, les concours littéraires, les prix offerts aux abonnés qui enverront le plus de solutions justes des nombreux problèmes proposés sous le titre : *Heures de loisir*, sont autant d'attraits qui assurent au *Jeune Age illustré* un succès toujours croissant auprès de ses gentils lecteurs. Quant à la sympathie des familles, elle ne peut manquer à une publication dont le but est d'amuser et d'instruire les enfants, de développer leur intelligence, enfin, et surtout, de former leurs jeunes cœurs en ne mettant sous leurs yeux que de bons et salutaires exemples.

S. D.

FAVEUR SPÉCIALE
ACCORDÉE À NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU
DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la *Lanterne d'Arlequin* est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette **PRIME**, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, rue Richelieu, 13, à TOURS.

L'ART NATIONAL, étude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables à 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

La Librairie ABEL PILON (A. LE VASSEUR, Succr, 33, rue de Fleurus) vient de mettre en vente un magnifique ouvrage, **L'Art national**, qui obtient un succès éclatant et bien mérité.

L'Art national, en effet, n'est pas seulement un ouvrage de luxe, c'est encore, et surtout, un livre d'utilité première, indispensable à tous ceux qui ont le culte de la patrie. L'auteur, H. DU CLEUZIOU, en développant l'histoire de l'art en France, démontre que cet art, né de notre sol, se prolonge à travers les âges comme un filon gaulois, où l'étranger n'a rien à revendiquer. Dans ces pages magistrales, l'archéologie, avec ses preuves irréfutables, vient à l'appui de l'histoire: c'est l'œuvre d'un savant, qui écrit avec la clarté et la verve d'un vulgarisateur. L'auteur, s'adressant à tout le monde, s'est gardé des termes techniques; il a voulu parler une langue qui fût intelligible à tous; son livre est, nous osons le dire, une œuvre vraiment nationale. Les illustrations, exécutées sur les dessins de l'auteur d'après les monuments du pays et de ses musées, sont répandues avec une profusion et un à-propos si grand, qu'elles sont devenues l'expression réalisée du texte. Typographie, chromos, gravures, et la reliure elle-même vrai modèle de gaufrage artistique, sont dignes, en tout point, de la grandeur de l'œuvre.

L'Art national sera bientôt entre toutes les mains.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!
Cresson et Salsepa-rolle rouge concentrés et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

ROB LECHAUX rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

ROB LECHAUX détruit sans retour et sans purgatives toutes les impuretés contenues dans le sang.

ROB LECHAUX donne de l'appétit, favorise la digestion, supprime la constipation, évite les congestions, guérit rapidement les Glandes, Démangeaisons, Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépot de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS
Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre **ROB LECHAUX**, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre **Rob Lechaux**, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.

NORY, Ph^o de l'école de Paris, à Mayenne.

ROB LECHAUX est le meilleur remède pour donner aux forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

ROB LECHAUX garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

Envoi gratis d'une brochure intéressante avec attestations. Nombre de 6 fr. pour un cure contre mandat-poste de 2 fr. adressé à **MARIO LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 461, Bordeaux.

A Saumur: Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

LES FRÈRES MAHON, médecins spécialistes « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen » — Maladies de la peau et du cuir cheveu, tumeurs, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, teignes, docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dimanche de chaque mois, et à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Départ à Saumur, à la pharmacie GABLIA, — Connaissances à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.	11 h. 12 matin.
8 — —	—	—	—
11 15 —	7 59 soir.	—	—
1 17 soir.	4 55 —	—	—
4 55 —	11 48 —	—	—
7 50 —	—	—	—

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	11 h. 23 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 20 soir.	8 30 soir.
12 15 soir.	3 50 —	4 32 —	6 42 —
6 45 —	10 47 —	11 08 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur, successeur de M^e LE BLAYE, place de la Bilange, 27.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION.
En l'étude de M^e BRAC,
Le dimanche 23 avril 1882, à une heure.

VASTE MAISON
Servant d'hôtel
Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 36

Ayant pour enseigne: Au Raisin de Bourgogne.
Bon revenu, susceptible d'augmentation.
Faculté de traiter à l'amiable avant l'adjudication.
S'adresser, pour renseignements et traiter, à M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A VENDRE OU A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite.

CHARMANTE VILLA
Située près la ville de Bourgueil.
Correspondance avec tous les trains de la ligne d'Orléans.
S'adresser audit M^e FLEURIAU.

MAISON A LOUER
Rue de la Petite-Bilange, n^o 10.
S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine, UNE
MAISON
Rue du Pavillon, 5.
Comprenant: Salon, salle à manger, trois chambres à coucher, deux cabinets, mansardes, greniers, cuisine, cave, jardin.
S'adresser à M^{me} DUMAS, rue Saint-Nicolas, n^o 100. (197)

A CEDER, pour cause de santé, spécialité unique dans l'Ouest, rapport lucratif.
FABRIQUE de voitures d'enfants. Voitures pour atteler ânes, poney.
VELOPÈDES, voitures de maladies, chevaux mécaniques. — Articles de commande. — Maison de confiance, fondée en 1858.
PÉROL fils, successeur de son père. Magasin de vente, rue J.-J. Rousseau, 12. Usine à vapeur, rue de Gigant, 16, A NANTES.
Toutes facilités données à l'acquéreur pour le courant de la fabrication.

Etude de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

Aux termes de son testament fait en la forme olographe, en date, à Martigné-Briand, du vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-un, déposé le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-deux au rang des minutes de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, en vertu d'une ordonnance de la même date de M. Bodin, président du tribunal civil de première instance de Saumur, ledit testament enregistré à Doué, le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 70, case 4, par M. Marchand, qui a perçu neuf francs trente-huit centimes pour le droit.

M^{me} Victoire Baffoué, en son vivant propriétaire, veuve de M. Jean Sigogne, demeurant à Martigné-Briand, A légué à l'Hospice de Martigné-Briand:

- 1^o Une somme de trente mille francs qui sera, sous peine de nullité de ce legs, être employée de la façon suivante, dans l'année du décès de la testatrice: Dix mille francs à la construction d'une chapelle pour ledit Hospice, et vingt mille francs à la fondation et à l'entretien à perpétuité dans le même Hospice de deux lits pour les indigents;
 - 2^o Les draps, les nappes, les serviettes et les essuie-mains de la testatrice.
- Pour extrait dressé en conformité de l'article 3 de l'ordonnance du quatorze janvier mil huit cent trente-un.
- Avec invitation à tous les héritiers qui prétendraient avoir droit à la succession de M^{me} Sigogne, d'adresser à M. le Préfet de Maine-et-Loire, dans le délai d'un mois, les réclamations qu'ils auraient à faire.

Pour extrait, ROUSSE.
Saumur, 17 mars 1882.

BLANCHISSERIE SAUMUROISE.

AVIS
Le Directeur invite les dames à venir, tous les mardis, à partir de midi, pour visiter l'établissement et se rendre compte de la supériorité et des soins apportés dans le blanchiment du linge. (193)

A L'ABEILLE
Modes, Mercerie, Bonneterie.

Maison J. PÉRARE,
Rue Saint-Jean, 22.
On demande un JEUNE HOMME comme apprenti. (181)

COMPTABLE actif, travailleur, expéditionner, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.
S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

EN VENTE:
Chez **Aug. GODCHAUX et C^{ie}**
10, RUE DE LA DOUANE, A PARIS
Et chez tous les Libraires et Papetiers
Cahiers d'écriture avec modèles gravés et gradués.
Approuvés par le Ministre de l'instruction publique.
Adoptés pour les écoles de la ville de Paris.
Cahiers de calcul, Cahiers de dessin, etc.
Prix, le cent: 9 francs

Les cahiers d'écriture sont imprimés en taille-douce, par les machines inventées par MM. Aug. GODCHAUX et C^{ie}, qui ont obtenu à l'Exposition universelle de Paris 1878 une médaille d'or, sur le rapport du jury, dont voici le texte:

- « MM. Aug. GODCHAUX et C^{ie} ont une spécialité dans laquelle ils restent sans rivaux: l'impression en taille-douce des cahiers d'écriture à l'usage des enfants.
- « La perfection apportée à cette fabrication, grâce aux machines qu'ils ont inventées, a déjà été signalée et récompensée à toutes les expositions depuis 1862.
- « En accordant à MM. Aug. GODCHAUX et C^{ie} une place d'honneur, nous avons voulu consacrer les mérites d'une fabrication aussi remarquable par ses moyens d'exécution qu'intéressante par le but utile auquel elle s'applique, et nous avons voulu aussi distinguer un de nos établissements industriels les mieux organisés et administrés. »

NOTE. — Pour recevoir franco, à titre de spécimen, un ou plusieurs cahiers, il suffit d'envoyer en timbres-poste 0 fr. 10 centimes par cahier.

LA CONFIANCE
Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes CONTRE LA GRÊLE
2, rue Favart, à Paris.
Capital: quatre millions de fr.
La Compagnie est représentée dans tous les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton.
Pour les demandes d'agences, s'adresser à la Direction générale, à Paris.

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANUSE
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

MERCERIE EN GROS
MAISON L. VINSONNEAU, A SAUMUR.
On demande, de suite, UN APPRENTI
ON DEMANDE un apprenti marchal-ferrant.
S'adresser au bureau du journal.

GRAND CIRQUE ANGLAIS ET MENAGERIE
GEORGE SANGER
Le plus vaste du monde
SAUMUR
PLACE DU CHARDONNET
Les 4 et 5 Mai.

Les JEUDI 4 et VENDREDI 5 mai, deux représentations par jour, à 8 heures et à 8 heures du soir. — Grande cavalcade à 2 heures. — Deux jours seulement. — La liste des artistes comprend les meilleurs écuyers, gymnastes, acrobates, jongleurs, sauteurs et clowns.

Le principal clown, **LITTLE SANDY**, le meilleur en Europe, est universellement connu, et sa réputation n'est plus à faire. — Grande troupe d'éléphants asiatiques, lions africains, tigres du Bengale, 6 chameaux et 2 draughts, 160 chevaux et 30 poney dans la grande cavalcade.

Les costumes portés dans la grande cavalcade seront magnifiques et représenteront la rencontre de Henri VIII et de François I^{er} au camp du Drap d'Or. Il y aura des chevaliers et des dames des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles en riches costumes de velours et de satin parsemés d'or et bijoux, faits à Londres et à Paris spécialement pour ce cortège. Il est impossible de décrire cette brillante cavalcade. Les grands chars, au nombre de quarante-huit, couverts de peintures, ont été construits d'après les dessins des plus grands sculpteurs d'Angleterre, et au départ du Cirque pour le cortège. L'éclat étincelant des couleurs, des glaces et de l'or éblouit les spectateurs. Cette cavalcade partira chaque jour à 2 heures, et immédiatement après son retour la représentation de l'après-midi commencera. Ces représentations sont tout à fait les mêmes que celles du soir et ont été introduites pour la convenance des familles demeurant à la campagne.

Les aménagements du Cirque ont été combinés avec soin, et le public trouvera dans la tente tout le confort désirable.

Le bureau sera ouvert, pour la vente des billets, à 11 heures. Afin que tout le monde puisse assister à cette représentation sans égale, le prix de place sera:

Places réservées, 4 fr.; Premières, 3 fr.; Secondes, 2 fr.; Troisièmes, 1 fr. — Réductions pour les écoles.

AVIS. — Le public est prié de ne pas confondre le **Cirque Sanger** avec d'autres cirques de moindre importance qui voyagent maintenant en France.

Le **Cirque Sanger** exhibera, comme précédemment, son grand troupeau de magnifiques éléphants, lions africains, tigres du Bengale, 6 chameaux et 2 draughts; 160 chevaux et 30 poney.

Le public peut assister gratuitement au repas des animaux qu'a lieu au retour de la cavalcade. Le Cirque en passage donnera des représentations Langleais le 2 et à Bourgueil le 3 mai.

Agent général, Ch. E. STUART.
Soul propriétaire, **GEORGE SANGER**, Directeur du Royal Amphitheatre de Westminster, à Londres.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)
A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et prévient les ECZÉMAS, DARTRES, PITIRIASIS, le Cuir chevelu (pellicule), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 23, rue du Temple.
Dépôts: Pharmacies, Etablissements de Bains, Maisons de Produits Hygiéniques.

